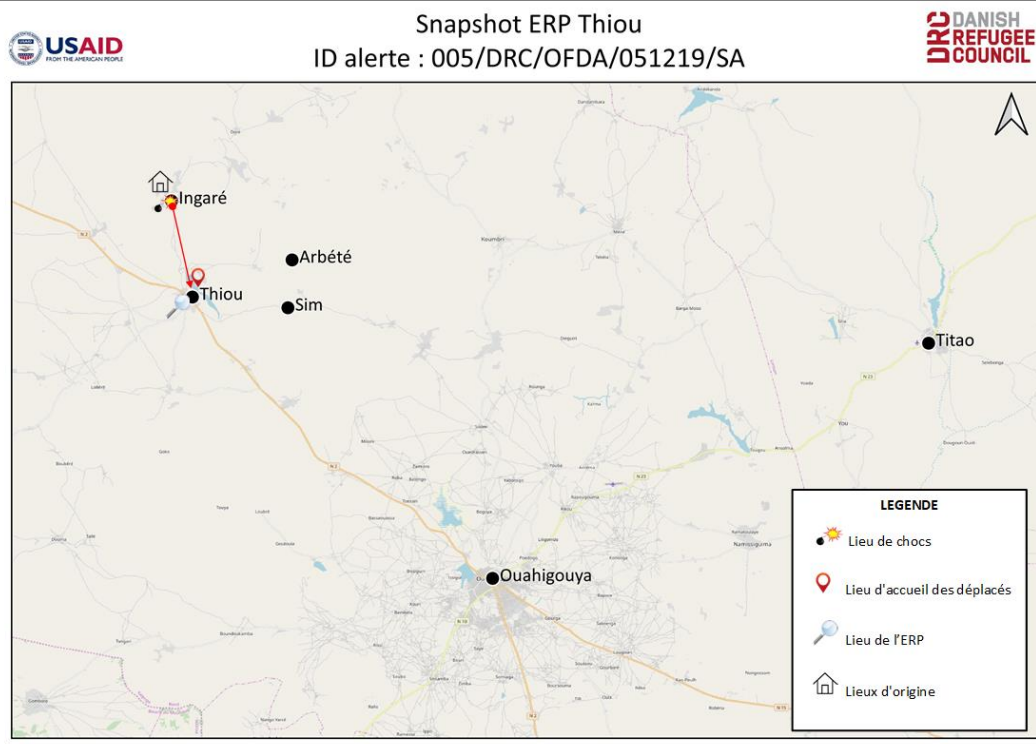


EVALUATION RAPIDE DE PROTECTION

Dernière mise à jour	28/01/2020	 <p style="text-align: center;">Snapshot ERP Thiou ID alerte : 005/DRC/OFDA/051219/SA</p> <p>Localité : Ville de Thiou GPS Nord : 13, 805915° GPS Est : -2, 662620°</p>
Localités affectées	Ville de Thiou	
Dates de l'ERP	Du 23 au 25/01/2020	
Populations affectées	<p>2 883 PDI dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 632 Femmes, - 556 Hommes, - 864 Garçons, - 831 Filles. 	
Déclencheur de l'ERP	<p>Le 09 janvier 2020, des individus armés non identifiés ont attaqué le village de Ingaré situé à 07 km de la ville de Thiou. Ces individus ont enlevé 05 personnes civiles et volé un camion benne. Cet incident a entraîné un déplacement massif des populations du village en flux continu entre le 10 et le 14 janvier 2020 vers la ville de Thiou. Le 25 janvier au moment de l'ERP, un corps sans vie d'un homme a été découvert dans le village d'origine des PDI.</p>	
Méthodologie	<ul style="list-style-type: none"> - Observations ; - Entretiens avec 21 informateurs clés dont 06 femmes (entretiens individuels) ; - 04 groupes de discussions (01 avec les femmes adultes, 01 avec les hommes adultes, 01 avec les jeunes filles et 01 avec les jeunes garçons). 	

<p>Résumé des problèmes rapportés</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Déscolarisation et non scolarisation des enfants ; - Présence d'enfants non accompagnés ; - Insuffisance des points d'eau améliorés ; - Manque de latrines (défécation à l'air libre) ; - Manque de douches munis de puisards ; - Augmentation des conflits autour des ressources avec l'arrivée des PDI ; - Manque d'abris ; - Besoins en vivres ; - Besoins en articles ménagers essentiels (AME) ; - Manque de moyens financiers (pour la santé, l'alimentation) ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Menace à l'intégrité physique/psychologique ; - Pillage/Vol ; - Peur et angoisse ; - Stress élevé et inquiétude ; - Certains groupes rencontrent des obstacles à l'accès aux services disponibles et fonctionnels actuellement à Thiou du fait du manque de ressources financières et de l'insuffisance d'informations sur ces services ; - Violence psychologique/émotionnelle, Privation ou déni de ressources, opportunités et services avec des cas d'agressions sexuelles sur les femmes et les filles ; - Incapacité de se déplacer en cas de besoin, violences psychologiques et souvent physiques (vécues par les personnes à besoins spécifiques).
<p>Résumé de la situation et recommandations au Cluster Protection</p>	<p>L'ERP a été déclenchée suite au déplacement massif de la population de Ingaré vers Thiou, en raison de la dégradation de la situation sécuritaire dans la région du Nord et précisément à l'attaque qui a eu lieu dans ce village le 09 janvier 2020.</p> <p>Les personnes déplacées internes interrogées se sont actuellement installées en majorité dans les secteurs 1, secteur 2, secteur 4 et le secteur 6 de la ville de Thiou. Les sites sont tous physiquement accessibles. La principale langue parlée est le Mooré. Néanmoins d'autres langues comme le Foulfoudé, le Kibsi, le Foulsé, le Setba et le Dogon y sont employées. On a constaté que les PDI sont majoritairement logées par des familles d'accueil ou dans des maisons louées ou prêtées sur l'ensemble des sites avec un niveau très élevé de promiscuité et de manque d'infrastructures d'hygiène et d'assainissement adéquat.</p> <p>Les hommes étant victimes d'enlèvement, de séquestration ou d'assassinat par les groupes armés non identifiés, ce sont les femmes qui retournent à Ingaré avec des charrettes récupérer les vivres laissés dans leurs greniers pour assurer la survie de leurs familles. Lors des discussions avec les femmes, il est ressorti</p>	

qu'elles sont victimes de violences verbales lorsqu'elles retournent dans leur village d'origine et certains cas isolés de violences physiques ont été rapportés.

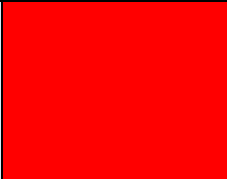
Résumé des résultats principaux de l'ERP :

- ❖ Tous les informateurs clés (100 %) interrogés expriment un besoin en abris pour les populations déplacés. Il est vrai que l'évaluation MSA réalisée également par DRC révèle un taux de 93 % de ménages PDI vivant dans des maisons mais dans une promiscuité élevée (18 % dans des maisons de familles d'accueil, 37% dans des maisons prêtées par une connaissance, 35 % en location et 3% occupent des maisons). 3 % sont dans des abris précaires, 3 % n'ont pas d'abris et 1% sont dans des abris d'urgence ;
- ❖ Le problème de scolarisation des enfants PDI de 06 à 17 ans est évoqué par 95 % de ces personnes ressources interrogées. L'enquête ménage de la MSA montre que 89 % de ces enfants sont non scolarisés ;
- ❖ 90 % des informateurs clés interrogés attestent avoir vécu ou été témoins de menaces à l'intégrité physique ou psychologique ; Parmi eux, 95 % des femmes clés interrogées auraient rapporté l'existence de survivantes de violences émotionnelles et psychologiques ;
- ❖ Selon 19 % des personnes ressources interviewées, les femmes et les filles seraient survivantes d'agression sexuelle sur le site. L'enquête ménages révèle que 2 % des ménages PDI affirment avoir déjà entendu parler d'agression sexuelle au sein des populations déplacées.
- ❖ Les informateurs clefs attestent que la majorité des personnes âgées présentent des incapacités à se déplacer en cas de besoin et sont victimes de violences psychologiques. La MSA montre que 56% des ménages font état de détresse psychologique important ;
- ❖ Pour 95 % des personnes clés, les populations déplacées entretiennent une bonne relation avec la population hôte et soulignent néanmoins des conflits naissant autour de certaines ressources pouvant

	<p>fragiliser la cohésion sociale.</p> <p>❖ 100% des informateurs clés interrogés se sentent toujours vulnérables à Thiou.</p> <p>Recommandations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Doter en urgence les ménages déplacés sans abris en kit shelter complet. - Doter les ménages déplacés de grande taille (nombre de personnes supérieur à 07) et accueillis en famille d'accueil de kit Shelter complet. - Doter les ménages déplacés dont les abris sont précaires en kits Shelter light (bâche + corde) pour le renforcement des abris existants. - Doter les ménages en AME et en vivres afin d'éviter que les femmes ne s'exposent en retournant à Ingaré. - Apporter une assistance d'urgence en assainissement et promotion à l'hygiène. - Apporter une assistance alimentaire d'urgence. - Apporter une assistance pour la scolarisation des enfants. - Installer des espaces amis des enfants afin d'offrir un espace d'éveil réservé aux enfants. - Apporter une prise en charge psychosociale en déployant une équipe PSS à Thiou. - Sensibiliser sur les VBG et leurs conséquences. - Conduire une évaluation approfondie sur les VBG et déployer une prise en charge médicale, psycho-sociale, socio-économique et accompagnement juridique des survivant(e)s de VBG ; - Mettre à la disposition des formations sanitaires des kits PEP et kits de dignité 				
Sévérité de la situation	1	2	3	4	5

Thème de Protection	Résultat	Commentaires	Recommandations (à lister par ordre prioritaire)
Sécurité et protection		Les PDI disent qu'ils se sentent en sécurité où ils logent actuellement. Néanmoins ils sont angoissés et inquiets car ils restent toujours vulnérables.	- Apporter une assistance humanitaire en abris afin que les abris occupés respectent les normes sécuritaires et les standards humanitaires.
Mouvement de population		Presque toute la population de Ingaré s'est déplacée à Thiou. Néanmoins, certaines femmes retournent à Ingaré pour récupérer des vivres et quelques articles ménagers qui n'ont pas été incendiés par les groupes armés. Elles sont généralement victimes de menaces et voient leurs biens dessaisés et brûlés. On enregistre quelques rares cas d'agressions physiques.	- Augmenter le nombre de patrouilles dans la localité en vue de sécuriser ces femmes qui sont exposées à des risques ; - Doter en urgence ces ménages déplacés et leurs familles hôtes en kit NFI, AME et en vivres afin d'éviter que les femmes s'exposent en retournant à Ingaré.
Cohésion sociale		Dans l'ensemble, les PDI et la population hôte vivent en parfaite harmonie. Néanmoins, il existe des cas isolés de petits conflits liés à l'utilisation de certaines ressources tels que les points d'eau au niveau des sites de maraichage.	- Organiser des séances de sensibilisation sur la thématique de la cohésion sociale/cohabitation pacifique afin de maintenir la bonne entente ; - Prendre en compte les familles d'accueil dans le cadre de l'assistance apportée aux PDI.
Protection de l'enfance		Parmi les différentes problématiques et les différents risques qui affectent la protection de l'enfant, on retrouve notamment : les violences psychologiques et émotionnelles, la déscolarisation ou la non-scolarisation, le manque de soins sanitaires appropriés des enfants de plus de 5 ans dû au manque de moyens financiers des familles, le manque de documentation civile. Au-delà de ces problèmes de protection, les enfants sont aussi affectés par des risques médicaux importants à savoir : le paludisme, les maladies gastriques, la malnutrition, les dermatoses ou encore les infections respiratoires. Tout cela conduit à des besoins importants en protection de l'enfant à savoir une prise en charge médicale renforcée pour les enfants, la mise en place de centres d'éveil et d'épanouissement réservés aux enfants et un appui matériel aux familles et enfants affectés notamment en vêtements et chaussures.	- Augmenter la capacité d'accueil (personnel et produits pharmaceutiques) du Centre Médical de Thiou. - Améliorer l'accessibilité aux produits pharmaceutiques. - Tenir des séances de sensibilisation sur les violences physiques et émotionnelles faites aux enfants et la nécessité pour les enfants d'avoir des documents civils. - Etablir des actes de naissance au profit des enfants. - Mettre en place un suivi de la protection de l'Enfant. - Installer des espaces amis des enfants afin d'offrir un espace d'éveil réservé aux enfants. - Doter les enfants d'habits et de chaussures. - Prévoir des programmes d'éducation en situation d'urgence pour accroître l'accès à l'école.

<p>Violences basées sur le genre</p>		<p>Au cours de nos entretiens, il est ressorti des cas de : violences psychologiques ou émotionnelles, de privations ou dénis de ressources, opportunités et services, d'agressions physiques envers les femmes. Cependant, des échanges que nous avons eu avec le Centre Médical de Thiou, il ressort que le personnel n'a pas encore reçu de formation en PEC des cas de VBG et que le centre n'a pas de disponibilité en kits PEP.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Prise en charge médicale, psychosociale, socio-économique et accompagnement juridique des survivant(e)s de VBG ; - Mettre à la disposition des formations sanitaires des kits PEP ; - Déployer une réponse en kits dignité ; - Sensibiliser les communautés sur les conséquences liées au viol et organiser des séances de sensibilisation sur les VBG ; - Organiser des séances de formations sur la PEC des cas de VBG à l'endroit du personnel du Centre Médical.
<p>Personnes à besoins spécifiques</p>		<p>Selon nos entretiens, on note que certaines personnes à besoins spécifiques notamment les personnes vivant avec handicap et les personnes âgées ont des difficultés. Il y a aussi des violences psychologiques qui sont souvent enregistrées.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Faciliter l'accès des PBS à l'assistance humanitaire ; - Effectuer des assistances de protection individuelle aux situations d'extrême vulnérabilité.
<p>Ressenti psychologique</p>		<p>Les personnes présentes sur le site sont affectées par les événements vécus dans leur village d'origine entraînant un état de stress et d'angoisse élevé. La formation sanitaire fonctionnelle de Thiou ne dispose pas de services et de compétences nécessaires pour une prise en charge psychosociale.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Déployer une équipe PSS ; - Prévoir des prises en charge psychosociale ; - Approvisionner le Centre Médical pour la prise en charge des troubles psychologiques en personnels qualifiés et produits pharmaceutiques.
<p>Accès aux services de base</p>		<p>Les PDI ont un accès limité aux services de base notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à l'eau – ils sont nombreux à s'approvisionner dans les puits non-aménagés par manque de moyens ; - à l'assainissement et l'hygiène – les latrines existantes sont insuffisantes et ont besoin de travaux de réhabilitation ; - à des articles ménagers essentiels car ne les ayant pas emportés lors de la fuite et ne possédant pas les moyens pour en acheter ; - aux soins de santé par manque de moyens financiers ; - à l'éducation car s'étant déplacés en cours d'année et/ou par manque de place dans les écoles. 	<ul style="list-style-type: none"> - Déployer une assistance d'urgence en WASH et NFI ; - Sensibiliser les parents pour un retour des enfants à l'école et faciliter l'accès à l'école des enfants déscolarisés et non-scolarisés ; - Apporter une assistance pour la scolarisation des enfants – kits scolaires, etc.

AUTRES (Alimentations)		<p>Les ménages déplacés connaissent une sous-alimentation car n'ayant pas pu récolter ou n'ayant pas pu apporter assez de stock alimentaire lors de la fuite et plusieurs vivent de solidarité et d'emprunts auprès des parents et amis.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Prévenir la malnutrition chez les enfants de 6 à 59 mois et FEFA (diagnostique et intrants nutritionnels) - Apporter une assistance alimentaire à la population déplacée.
-------------------------------	---	--	--